

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 20 Novembre 2008 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la Poste OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 30 septembre 2010, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 29.680.694 dinars et un résultat net de la période allant du 06 juillet 2009 au 30 septembre 2010 de 489.162 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Septembre 2010 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Samir Labidi

BILAN
au 30 SEPTEMBRE 2010
(Unité : 1000 TND)

	Notes	30/09/2010	31/12/2009
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	15 741,962	2 226,812
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 452,680	1 812,600
b - Obligations et Valeurs assimilées		14 289,282	414,212
c - Autres Valeurs			
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		13 938,732	3 689,502
a - Placement monétaires	3-3	5 037,369	2 527,228
b - Disponibilités	3-10	8 901,363	1 162,274
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		29 680,694	5 916,314
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	51,890	7,085
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	3,391	2,177
TOTAL PASSIF		55,281	9,261
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	3-5	28 109,181	5 738,497
CP 2 - Sommes distribuables		1 516,232	168,556
a - Sommes distrib. des exercices antérieurs		-	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 516,232	168,556
ACTIF NET		29 625,413	5 907,053
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		29 680,694	5 916,314

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 06 juillet 2009 au 30 septembre 2010
(Unité: 1000 TND)

	Notes	Période du 06/07/2009 au 30/09/2010	Période du 06/07/2009 au 31/12/2009
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	424,400	19,124
a - Dividendes		90,051	12,669
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		334,349	6,455
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	229,838	41,815
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		654,238	60,939
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	128,879	11,318
REVENU NET DES PLACEMENTS		525,359	49,621
<u>PR 3 - Autres produits</u>		0,642	0,095
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	21,794	4,303
RESULTAT D'EXPLOITATION		504,207	45,413
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		1 012,025	123,144
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		1 516,232	168,557
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(1 012,025)	(123,144)
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		(3,672)	4,148
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		(10,386)	0,750
* Frais de négociation		(0,987)	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		489,162	50,311

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 06 juillet 2009 au 30 septembre 2010
(Unité : 1000 TND)

	<i>Période du</i> 06/07/09 <i>au</i> 30/09/10	<i>Période du</i> 06/07/09 <i>au</i> 31/12/09
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	504,207	45,413
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	(3,672)	4,148
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	(10,386)	0,751
d - Frais de négociation de titres	(0,987)	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	38 035,888	5 379,860
* Capital	36 677,100	5 253,900
* Régularisation des sommes non distrib.	(5,714)	(10,862)
* Régularisations des sommes distrib.	1 364,502	136,822
* Droits d'entrée		
b - Rachats	8 899,637	523,718
* Capital	8 549,100	511,000
* Régularisation des sommes non distrib.	(1,940)	(0,959)
* Régularisation des sommes distrib.	352,477	13,677
* Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	29 625,413	4 906,454
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de période	1 000,600	1 000,600
b - En fin de période	29 625,413	5 907,053
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a - En début de période	10 006	10 006
b - En fin de période	281 280	57 435
VALEUR LIQUIDATIVE	105,324	102,848
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	3,20%	3,18%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30 / 09 / 2010
 (Unité en Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2010 à 15.741.962 dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30-09-2010	% Actif	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	9.200	1000,000	9.635.864	32,46%	ETAT
BTA 5,50% mars 2019	9.200	1000,000	9.635.864	32,46%	ETAT
Titres émis par des sociétés		4.566.650	4.653.417	15,68%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	500.000,000	466.706	1,57%	A.Bank
ATL 2010-1	5.000	500.000,000	503.049	1,69%	BBB
BH 2009	5.000	500.000,000	516.065	1,74%	BH
CHO 2009	2.000	200.000,000	206.474	0,70%	BIAT
Meublatex Industries 2010 (A)	4.000	400.000,000	407.480	1,37%	AB
STB 2010-1 (B)	10.000	1.000.000,000	1.022.303	3,44%	STB
TUNISIE LEASING 2009-2	15.000	1.500.000,000	1.531.340	5,16%	BBB+
OPCVM			1.452.680	% Actif net	
SICAV BH OBLIGATAIRE	7132	101,335	723.805	2,44%	-
TUNISO EMIRATI SICAV	7101	103,314	728.875	2,46%	-
Total du portefeuille-titres			15.741.962		

Les entrées en portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du 01-07-2010 au 30-09-2010, concernent la souscription à l'emprunt obligataire « ATL 2010-1 » pour un montant de 500.000 Dinars, ainsi que les souscriptions aux parts émises par la SICAV BH OBLIGATAIRE pour un montant total de 5.836.353,385 dinars.

Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées concernent les rachats de parts d'actions SICAV BH OBLIGATAIRE et qui s'élèvent pour la même période à un total de 5.511.772,702 dinars ainsi que le remboursement de l'emprunt obligataire Amen Bank 2009 pour un montant de 33.350 DT.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent, au **30-09-2010, 424.400 dinars**, et se détaillent ainsi :

Désignation	30-09-2010
Revenus de parts d'OPCVM	90.051
Revenus des BTA	236.406
Revenus des obligations	97.943
Total	424.400

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2010 à 5.037.369 dinars** se détaillant ainsi:

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30-09-2010	% actif	Emetteur	Garantie
Billet de trésorerie ML	1.000.000	969.890	3,27%	Modern Leasing	-
Billet de trésorerie ML	1.500.000	1.468.029	4,94%	Modern Leasing	-
Billet de trésorerie ST MOURADI	500.000	515.383	1,74%	ST MOURADI	BH
Billet de trésorerie SH EI Kantaoui	2.000.000	2.084.067	7,02%	SH EI Kantaoui	BH
	5.000.000	5.037.369			

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise, au 30.09.2010, 229.838 dinars et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésoreries, les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	30-09-2010
Intérêts des placements à termes	62.795
Intérêts des billets de trésoreries	166.635
Intérêts des certificats de dépôts	408
Total	229.838

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2010
Capital initial constitué	
Montant	1.000.600
Nombre de titres	10006
Nombre d'actionnaires	7
Souscriptions réalisées y compris le capital initial	
Montant (nominal)	36.677.100
Régul. Des sommes non distribuables	-5.714
Nombre de titres émis	366.771
Rachats effectués	
Montant (nominal)	8.549.100
Régul. Des sommes non distribuables	-1.941
Nombre de titres émis	85.491
Autres effets sur le capital	
Moins values potentielles sur titres	-3.673
Moins values réalisés sur cession de titres	-10.386
Frais de négociation	-987
Capital au 30 septembre 2010	
Montant	28.109.181
Nombre de titres	281.280
Nombre d'actionnaires	1.147

3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2010 à 51.890 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2010
Rémunération du gestionnaire à payer	9.152
Rémunération du distributeur à payer	42.738
Total	51.890

3-7 Autres créiteurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2010** à **3.390 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2010
Etat retenues à la source	(2.452)
Honoraires du commissaire aux comptes	3.496
Redevances CMF à régler	2.169
TCL à payer	177
Total	3.390

3-8 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du distributeur et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de distribution et de gestion conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2010** à **128.880 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2010
Rémunération du gestionnaire	22.739
Rémunération du distributeur	106.141
Total	128.880

3-9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les charges de pré-exploitation, la T.C.L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2010** à **21.794 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2010
Redevances CMF	15.163
Honoraires du commissaire aux comptes	3.496
Charges de pré-exploitation	475
Impôt et taxes et versements assimilés	297
T.C.L	1.598
Autres charges	765
Total	21.794

3-10 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2010** à **8.901.363 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2010
Dépôts à vue	3.917.525
Placements à terme	4.983.838
Total	8.901.363